

1.3. L'HABITAT

1.3.1. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire rapprochée en étudiant, pour l'ensemble des bourgs et principaux hameaux et selon leur typologie d'implantation¹, la visibilité potentielle du VIP. Cette analyse, regroupée par typologie d'implantation, s'appuie sur plusieurs éléments :

> une synthèse écrite précisant :

- les principaux bourgs présentant cette typologie d'implantation et leurs principales caractéristiques
- la perception de la silhouette de bourg et le risque de covisibilité avec le VIP
- les perceptions depuis les entrées, centres et sorties de bourg et la visibilité du VIP

> un tableau précisant l'ensemble des bourgs concernés par cette typologie d'implantation, leur catégorie de population², leur distance à la ZIP, une description de leur localisation et de leur répartition par rapport à la zone de visibilité théorique du VIP

> des photographies, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines des bourgs les plus sensibles et/ou représentatifs de la typologie étudiée,

> un bloc diagramme, nappé d'une couche BD ortho et un profil de terrain (facteur d'élevation 1 pour 3), entre un bourg représentatif de la catégorie d'implantation et la ZIP

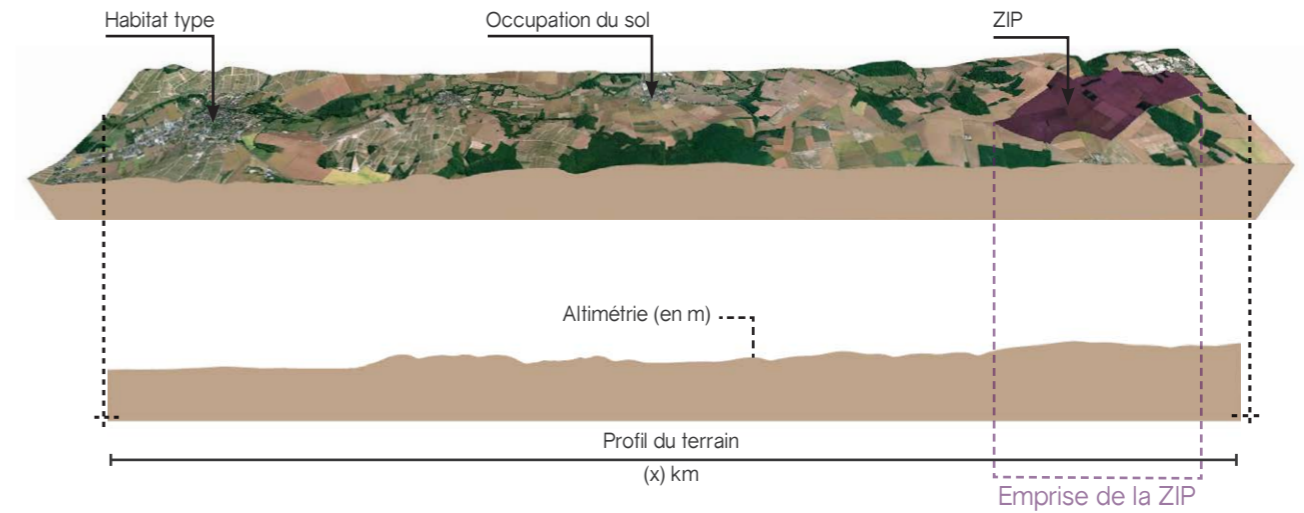


Figure 61 : Principe de lecture des coupes et blocs-diagrammes

À la fin du chapitre, une carte de synthèse conclut sur la sensibilité générale de chaque bourg.

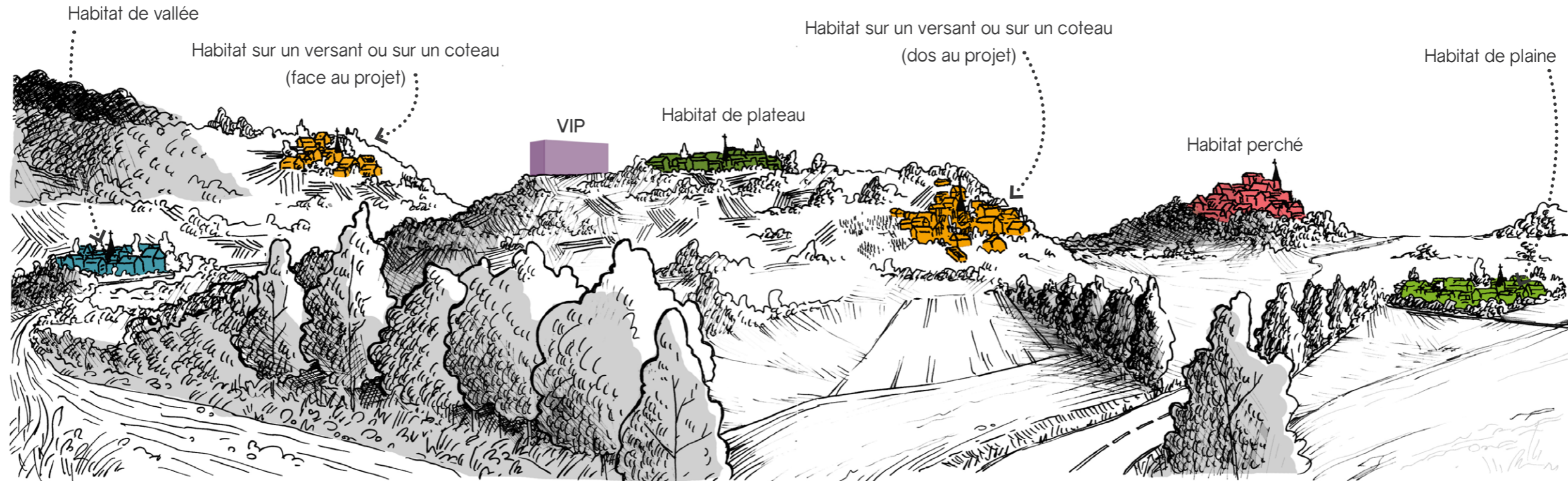



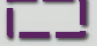
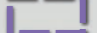
Figure 62 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat

¹ La classification de la typologie d'implantation de l'habitat est issue de notre analyse.


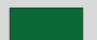

² Trois catégories d'habitat sont ainsi prises en compte : les villes, les villages et les hameaux. Les villes regroupent plus de 2000 habitants (définition INSEE), les villages comptent moins de 2000 habitants, et les hameaux sont rattachés à un village (ils peuvent parfois être plus conséquents que ce dernier). Les hameaux de petite taille et l'habitat isolé ne sont pas analysés à l'échelle de l'aire rapprochée, ils le seront en revanche au sein de l'aire d'étude immédiate.

FIGURE 63 : CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT





PROJET ÉOLIEN
DES MIGNAUDIÈRES 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

Typologie d'implantation de l'habitat

-  Plaine
-  Plateau
-  Vallée

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

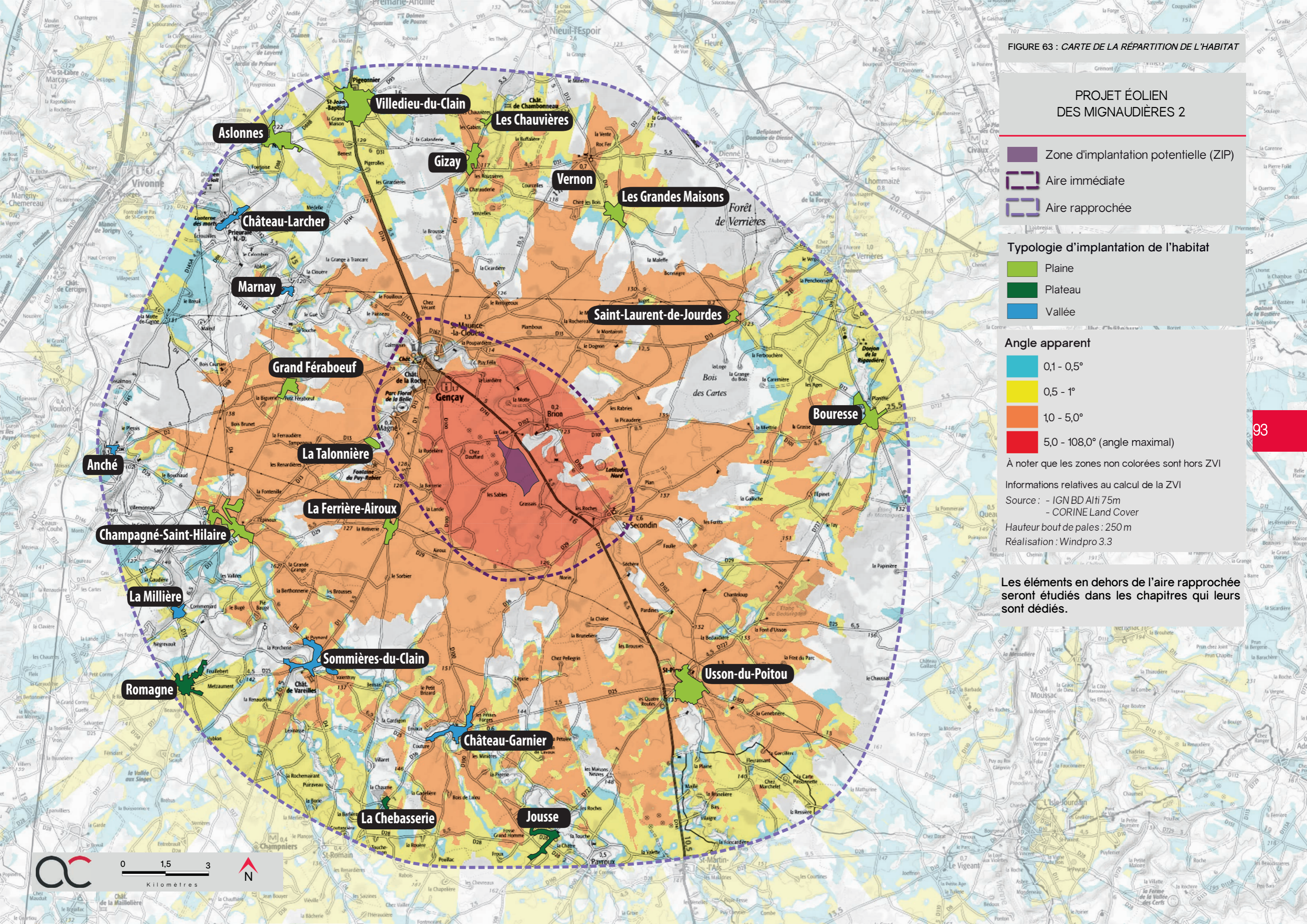
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Land Cover

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3

Les éléments en dehors de l'aire rapprochée seront étudiés dans les chapitres qui leurs sont dédiés.



1.3.2. HABITAT DE VALLÉE

Deux vallées découpent et traversent les plaines agricoles de l'aire d'étude rapprochée, à l'ouest de la ZIP : la vallée du Clain (vallée principale) et la Clouère (son affluent). De nombreux lieux d'habitation s'y sont développés du fait de la proximité avec l'eau (ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes, châteaux, ...). Par ailleurs, l'ensemble de ces bourgs se sont développés sur les versants de ces vallées et s'étendent au-delà, sur les plateaux ou plaines agricoles. Sur ce territoire d'étude, la vallée du Clain influence le relief du plateau des terres rouges sur la rive gauche du Clain et les plaines des terres de brinde par un affaissement soudain du relief.

Globalement, le tissu bâti des villes et villages installés dans ces vallées sont relativement denses au niveau de la vallée puis se relâche sur les versants du à l'extension urbaine (zone pavillonnaire). Quelques extensions nouvelles comblent par ailleurs les dents creuses qui préexistaient. De plus, ces bourgs présentent généralement une trame arborée importante qui émane, entre autre, de la ripisylve du fond de vallée à proximité. Cependant, en bordure de bourg, ou de versant plus doux, des points de vue plus ouvert, ou bien filtrés peuvent offrir des fenêtres visuelles en direction du VIP.

> La perception des silhouettes de bourgs :

Depuis le plateau des terres rouges, les perceptions sont fermées par la végétation de la vallée remontant sur les versants du Clain. En effet, la végétation est très présente au sein de ces vallées et constitue des masques visuels entre la silhouette du village et le VIP. De nombreux villages sont ainsi préservés. Néanmoins, le bourg de Château-Larcher fait état d'une situation de concurrence visuelle avec le projet. La sensibilité est qualifiée de très faible.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Le relief des vallées et le foisonnement végétal (arbres émergeant des espaces privatifs, ripisylve, boisements, ...) empêchent les perceptions en direction du VIP. Cependant, depuis quelques bourgs, on peut remarquer quelques fenêtres de visibilité en direction de la ZIP.

> Les cœurs de bourgs :

Le relief enclavé de la vallée et la végétation qui émergent empêchent les visibilités vers la VIP. Les centres-bourgs implantés dans les vallées possèdent aucune perception en direction du site d'implantation potentiel.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Les sensibilités les plus importantes sont observées pour les bourgs ayant des extensions urbaines qui se prolongent sur les versants et plaines à proximité de l'aire d'étude immédiate. Ces secteurs habités bénéficient de vues plus ouvertes et dégagées qu'offre la planéité des parcelles cultivées. Les sensibilités attribuées à ces franges demeurent toutefois très faibles. Les bourgs concernés sont Sommières-du-Clain ainsi que Château-Garnier.

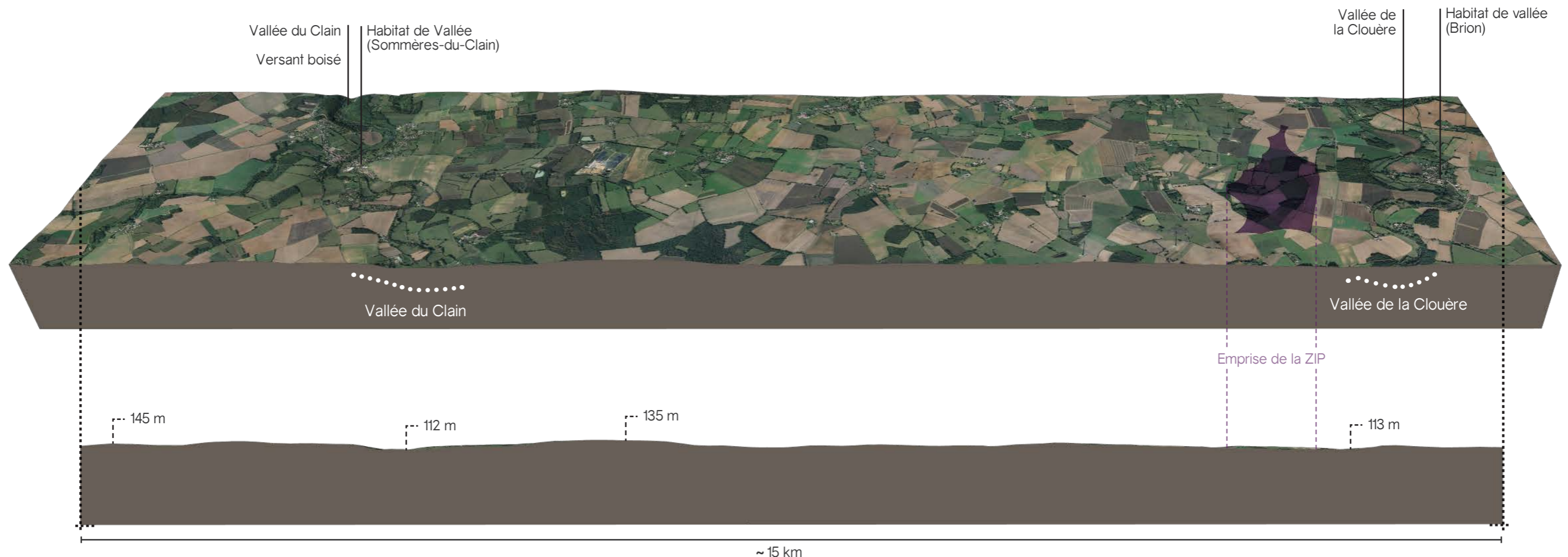


Figure 64 : Coupe de principe entre Sommières-du-Clain et le site d'implantation potentiel

| COMMUNE | DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km) | IMPLANTATION | DESCRIPTION | ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG |
|--------------------|----------------------------------|--------------|---|---|
| Château-Garnier | 7,6 | Vallée | Dans la vallée du Clain, à l'intersection de la RD36 et de la RD25 | Partiellement en ZVI |
| Sommières-du-Clain | 8,8 | Vallée | Dans la vallée du Clain, à la confluence avec le Bé, sur la RD1, se développe sur les versant | Partiellement en ZVI |
| La Millière | 12,1 | Vallée | Dans la vallée du Clain entouré de boisement, sur la RD37 | Partiellement en ZVI |
| Anché | 13,2 | Vallée | Dans la vallée du Clain sur la RD 2 | Hors ZVI |
| Marnay | 8,6 | Vallée | Dans la vallée du Clain dans un secteur boisé | Hors ZVI |
| Château-Larcher | 12 | Vallée | Sur les hauteurs d'un méandre de la vallée du Clain sur la RD742 | Partiellement en ZVI |

Figure 65 : Liste des habitats implantés dans les vallées de l'aire d'étude rapprochée



Photo 32 : Les vues sont fermées par le relief en creux, la VIP est masqué à Château-Larcher



Photo 33 : Les vues sont ouvertes en direction du VIP depuis la frange nord de Sommières-du-Clain sur les plaines agricoles



Photo 34 : Une fenêtre visuelle sur le projet depuis la place centrale du village de Château-Garnier



Photo 35 : Sortie de bourg vers la ZIP à Sommière-du-Clain, le VIP est tronqué par la végétation



Photo 36 : L'entrée de Château-Garnier, la vue est restreinte par la végétation, la VIP est masqué



Photo 37 : L'horizon est marqué par une importante trame végétale (bois, boisements, ripisylve, ...) sur les hauteurs de Château-Larcher, le VIP est masqué

1.3.3. HABITAT DE PLATEAU

Le plateau des terres rouges se situe au sud-ouest du territoire étudié. Le Clain est la limite avec la plaine. Plusieurs petits ruisseaux et affluents créent des vallons à l'intérieur du plateau.

De manière générale, les secteurs habités sont relativement regroupés en village au cœur des espaces cultivés. Toutefois, le tissu bâti de ces bourgs est plutôt lâche et se développe le long des axes de circulation. De plus, la trame bâtie est généralement accompagnée par une trame végétale importante (bois et haie).

> Les concurrences visuelles avec les silhouettes de bourgs :

Depuis les plateaux, les situations de concurrences visuelles sont très faible du fait de l'éloignement du site étudié. Malgré le relief légèrement plus important les vues sont obstruées par la végétation. Globalement, les sensibilités sont qualifiées de nulle à très faible. La situation de Jousse, légèrement plus en hauteur vis-à-vis du Clain, entraîne une visibilité du VIP à l'approche du centre urbain. Cependant, la ripisylve dense de la vallée du Clain et les haies limitent les perceptions en direction du projet.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Le faible relief et l'éloignement de ces zones habitées empêchent les perceptions en direction du VIP. En effet, les masques visuels sont nombreux, tels que la trame bâtie et de la végétation (quelle soit issue des espaces privatifs ou de l'espace public).

> Les cœurs de bourgs :

Globalement, bien que le tissu bâti soit lâche, il n'y a pas ou peu de fenêtres visuelles qui permettent d'observer le VIP depuis les centre-bourgs. Si le VIP peut être visible alors la distance d'éloignement en réduit son incidence, c'est pourquoi les sensibilités ont été qualifiées de nulle à très faible.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Ces franges de bourgs sont les secteurs habités du plateaux les plus sensibles au vu de l'ouverture visuelle que permet le relief et les espaces agricoles ouverts.

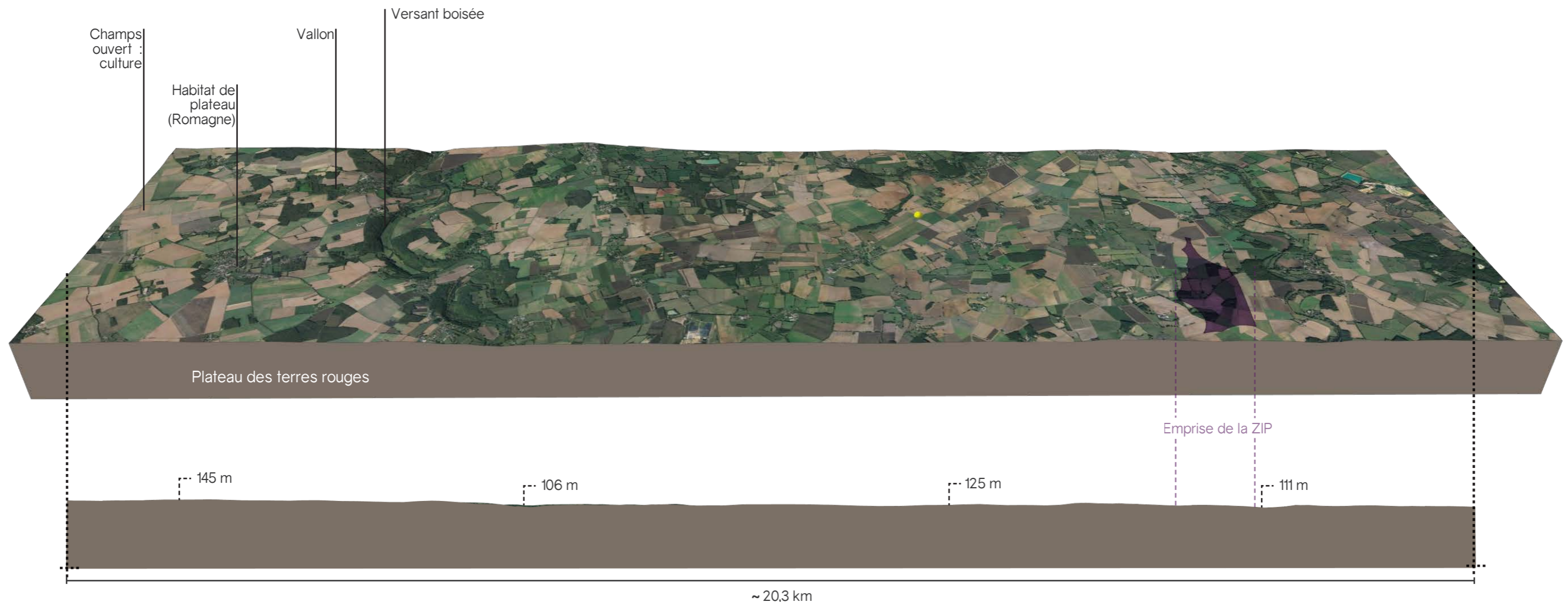


Figure 66 : Coupe de principe entre Romagne et le site d'implantation potentiel

| COMMUNE | DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km) | IMPLANTATION | DESCRIPTION | ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG |
|----------------|----------------------------------|--------------|---|---|
| Jousse | 11,8 | Plateau | Sur le plateau des terres rouges proches du Clain, se développe en village rue sur la RD727 et la RD28 | En ZVI |
| La Chebasserie | 11,7 | Plateau | Sur le plateau des terres rouges sur la RD36 cerné par plusieurs petits boisements (la Nougeraie, des Troncs, la Croix Bourdin) | Partiellement en ZVI |
| Romagne | 12,3 | Plateau | Sur le plateau des terres rouges, sur la RD25 entouré de petit boisement et de champ agricole | Partiellement en ZVI |

Figure 67 : Liste des habitats implantés sur le plateau de l'aire d'étude rapprochée



Photo 38 : Depuis la place centrale de Jousse et la RD 727, le VIP est visible dans l'axe de la route



Photo 39 : Depuis la frange nord-ouest de Jousse, des fenêtres visuelles entre les constructions du bourg permettent d'observer le VIP



Photo 40 : Une situation de concurrence visuelle est observée depuis la RD 727 entre Jousse et le VIP



Photo 41 : Depuis la frange nord de La Chebasserie, le VIP est peu perceptible au vu de l'éloignement et de la végétation



Photo 42 : Depuis les nouveaux lotissements de Romagne, le VIP est filtré et tronqué par la trame bâtie et la végétation qui cerne le village



Photo 43 : Depuis la frange nord de Romagne, le VIP est très peu perceptible du fait de l'éloignement et des haies arborées

1.3.4. HABITAT DE PLAINE

Les plaines agricoles occupent la majeure partie du territoire d'étude. Le relief est très faiblement ondulé et les horizons sont lointains et peu marqué. La vallée de la Clouère anime le paysage par sa végétation et son relief. Plusieurs autres petits ruisseaux et affluents créent des vallons à l'intérieur des plaines (le Moisson, la Dive...). Le paysage ouvert et agricole est parfois désertique de toute implantation bâti.

De manière générale, les secteurs habités sont dispersés en une multitude d'habitats isolés. Ces habitats s'articulent autour d'un ou plusieurs corps de fermes et d'exploitations agricoles. Les villes ou villages se situent à l'intersection des axes de communications. Toutefois, la densité d'habitation est très faible vis à vis des espaces agricoles. Le tissu bâti de ces bourgs est plutôt lâche et se développe actuellement le long des axes de circulations et des lotissements. De plus, la trame bâtie est généralement accompagné par une trame végétale importante (bois et haie).

> Les concurrences visuelles avec les silhouettes de bourgs :

Depuis les plaines, les situations de concurrences visuelles sont faibles en limite de l'aire et dans les villages proches des bois.

Proche de la ZIP, les plaines agricoles permettent une visibilité plus élargie. Une situation de concurrence visuelle avec le bourg de la Ferrière-Airoux est qualifié de modérée. Le clocher se démarque dans le paysage, cet élément

paysager se remarque davantage en hiver lorsque les arbres sont dénudés. Globalement, les sensibilités sont qualifiées de nulles à modérées. La ripisylve dense de la vallée de la Clouère et les haies hautes limitent les perceptions en direction du VIP.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Le faible relief de ces zones habitées empêchent les perceptions en direction du VIP. En effet, les masques visuels sont nombreux, tels que la trame bâtie et de la végétation (quelle soit issue des espaces privés ou de l'espace public).

> Les cœurs de bourgs :

Globalement, bien que le tissu bâti soit lâche, il n'y a peu de fenêtres visuelles qui permettent d'observer le VIP depuis les centre-bourgs. Si le VIP peut être visible alors la distance d'éloignement en réduit son incidence, c'est pourquoi les sensibilités ont été qualifiées de nulles à faibles.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Les franges de bourgs vers le ZIP sont les secteurs habités les plus sensibles au vu de l'ouverture visuelle que permet les champs agricoles. Les villages de Ferrière-Airoux et Saint-Laurent-de-Jourdes présentent des vues ouvertes en direction du projet.

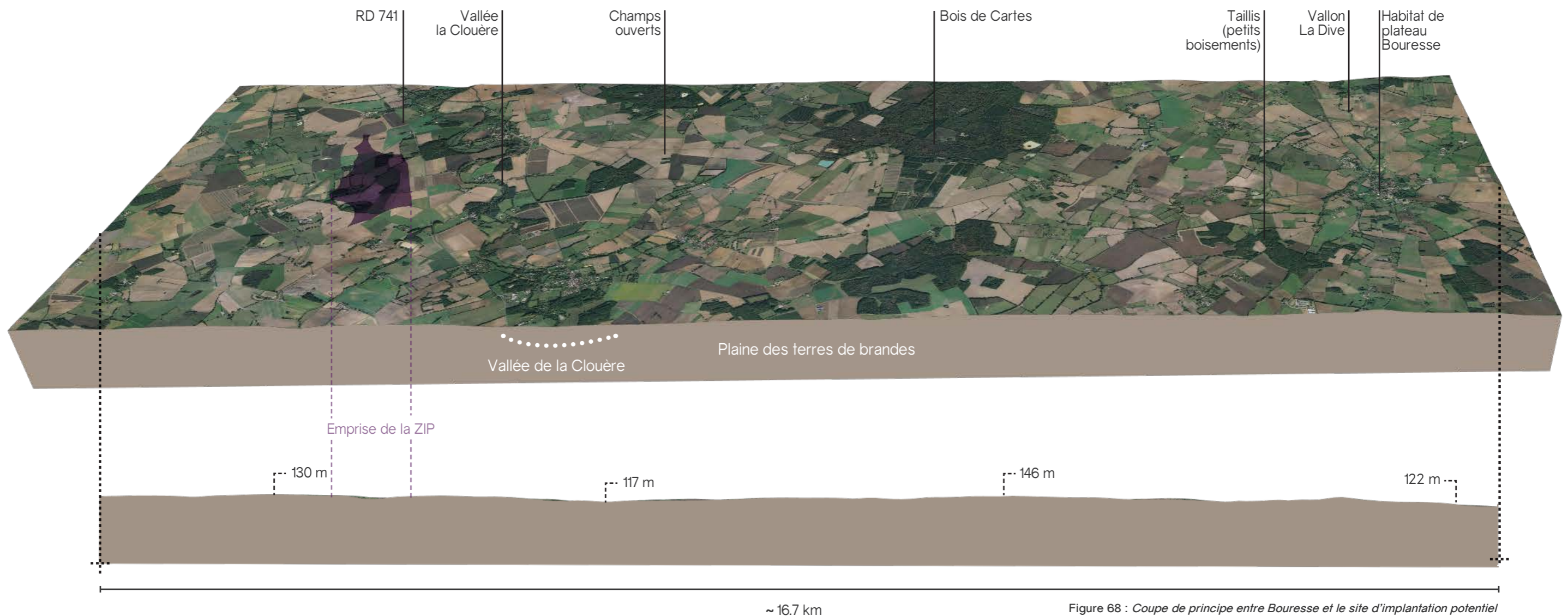


Figure 68 : Coupe de principe entre Bouresse et le site d'implantation potentiel

| COMMUNE | DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km) | IMPLANTATION | DESCRIPTION | ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG |
|--------------------------|----------------------------------|--------------|--|---|
| La Villeguieu-du-Clain | 12,7 | Plaine | À l'intersection de la RD741 et de la RD95, le village se développe en lotissement | En ZVI |
| Gizay | 9,8 | Plaine | Sur les premières pentes de la rive gauche du ruisseau le Miosson, à l'intersection de la RD31 et de la RD1 | En ZVI |
| Les Chauvières | 10,8 | Plaine | Proche du ruisseau le Mioson, se développe en village rue sur la RD1 | En ZVI |
| Vernon | 10,1 | Plaine | Proche du Bois du Château et de plusieurs boisements, à l'intersection de la RD2, RD31 et RD12 | En ZVI |
| Les Grandes Maisons | 8,9 | Plaine | Village cerné par plusieurs boisements dont la forêt de Verrières, sur la RD12 | En ZVI |
| Saint-Laurent-de-Jourdes | 8,6 | Plaine | Entre le Bois des Cartes et la forêt de Verrières à la source du ruisseau le Rin proche de la RD 13 | En ZVI |
| Bouresse | 11,6 | Plaine | Sur les premières pentes du ruisseau de la Dive à l'intersection de la RD727 et la RD8 | En ZVI |
| Usson-du-Poitou | 8,4 | Plaine | Dans la vallée de la Clouère à la confluence avec le ruisseau des Pluches sur la RD727 et proche de la RD741 | En ZVI |
| Champagné-Saint-Hilaire | 9,0 | Plaine | Dans la plaine dans un secteur relativement bocagé à l'intersection de la RD 13 et la RD 4 | En ZVI |
| La Ferrière-Airoux | 4,9 | Plaine | Dans la plaine entouré de champ agricole ouvert | En ZVI |
| La Talonnière | 4 | Plaine | Dans la plaine sur la rive gauche du vallon boisée de la Belle | Partiellement en ZVI |
| Grand Féraoeuf | 7,1 | Plaine | Dans la plaine sur la RD 2 entouré de champ agricole ouvert | En ZVI |
| Aslonnes | 12,1 | Plaine | Dans la plaine agricole entouré de champs ouverts à l'intersection de la RD88 et la RD31 | Partiellement en ZVI |

Figure 69 : Liste des habitats implantés sur les plaines de l'aire d'étude rapprochée



Photo 44 : Depuis la frange est de La Ferrière-Airoux, le VIP est visible en concurrence avec le clocher



Photo 45 : Depuis la sortie en direction du VIP à La Ferrière-Airoux, le VIP est filtré par la végétation



Photo 46 : Depuis Champagné-Saint-Hilaire, le VIP est peu perceptible du fait de la densité du tissu urbain et de l'éloignement



Photo 47 : Depuis la RD 12 une situation de covisibilité est possible avec le clocher de Chiré-les-Bois, le projet est toutefois filtré par les haies






Photo 48 : Depuis le bourg d'Usson-en-Poitou, le VIP se situe dans l'alignement de la rue principale mais est largement masqué par la trame bâtie




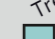
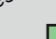




Photo 49 : Depuis une dent creuse de Saint-Laurent-de-Joudes, le VIP est visible, filtré par les haies

FIGURE 70 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN DES MIGNAUDIÈRES 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Nulle
 -  Très faible
 -  Faible
 -  Modérée
 -  Forte
 -  Très forte
-  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg

Les éléments en dehors de l'aire rapprochée seront étudiés dans les chapitres qui leurs sont dédiés.

